MUNICIPALITÉ DE
MONTCALM

AVIS PUBLIC
À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, laquelle se tiendra à 20h à la Salle Yves Thérien

Demande de dérogation mineure eu égard à la largeur du bâtiment complémentaire (garage) au 69 chemin du Lac-Richer Nord, lot 5 864 828, matricule: 3298-16-1226.

La demande consiste à faire reconnaitre une dérogation mineure au règlement de zonage N° 193-2002 quant à l'article 7.2 : sur les dimensions des bâtiments complémentaire :

> « La largeur du bâtiment complémentaire ne doit pas excéder 80% de la largeur du bâtiment principal. Que la largeur du bâtiment principal est de 24 pieds et que 80% équivaut à 19.2 pieds. Le propriétaire projette une largeur de 20 pieds soit 0.8 pied au-dessus de la largeur permise »

DONNÉ à Montcalm ce 16 juin 2025.

Michael Doyle
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné résidant à Montcalm certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 16 juin 2025, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juin 2025.

Michael Doyle
Directeur général / greffier -trésorier